

4 NOV. 2013

COURRIER ARRIVÉ

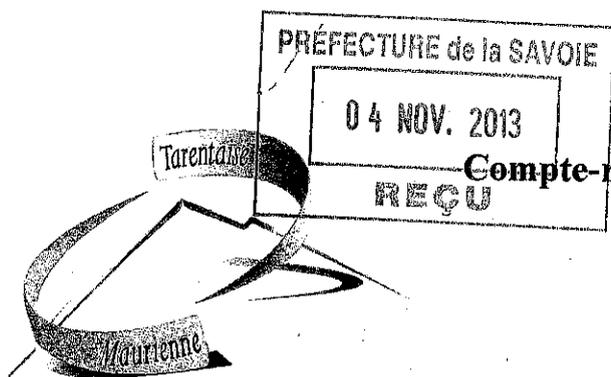
Compte-rendu synthétique du comité de pilotage

Natura 2000

Massif de la Lauzière – S17-

le 24 septembre 2013 à 9h30

Celliers Dessus – Gîte de la Lauzière.



Liste des personnes présentes : AULIAC Philippe, AVRILLER Jean-Noël, BASSI-LEGER Monique, BILLAT Auguste, BLETON Bruno, CHELLOUG Soria, DICK Anne-Claire, GROS Jérôme, GUILLARD Paul, LAMBERT Karine, LAURENT Jacques, VIAL Maurice, VIGNE René, VOGUET Louis.

Liste des personnes excusées : M. le représentant de l'Agence de l'Eau, BILLAT Jacky, PORTAZ Jean Louis, FREYDIER Philippe.

ORDRE du Jour :

- . Actualité réglementaire :
- . Présentation du nouveau Document d'objectif :
- . Etudes et suivis :
- . Contrats Natura 2000 :
- . Charte Natura 2000 :
- . Communication :
- . Autres actions SYML/communes:
- . Bilan financier
- . Questions diverses
- . Séance cinéma : « zone humide » par les enfants de l'école de Rognaix.

Délibération prise ce jour :

- Validation du DOCOB S17 ZPS périmètre initial et du DOCOB S17 ZSC/ZPS périmètre étendu.
- Validation du plan de communication.

René VIGNE ouvre la séance et laisse la parole à Soria Chelloug pour le premier point de l'ordre du Jour

1. Actualité Réglementaire : L'évaluation des incidences

Soria CHELLOUG rappelle la mise en place du dispositif des évaluations d'incidences. Ce dispositif complexe comporte 1 liste nationale et deux listes locales.

La liste des Items concernant le site du Massif de la Lauzière pour lesquels une évaluation d'incidences est nécessaire :

- 1°) La création de voie forestière
- 2°) La création de place de dépôt de bois
- 4°) Le défrichement dans un massif boisé dont la superficie est comprise entre 0,01 Ha et le seuil mentionné au 1° de l'article L 311-2 du code forestier.
- 5°) La création de pistes pastorales pour des voies permettant le passage de camions de transport de matériels ou d'animaux.
- 9°) Les travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines.

Pour compléter l'information Jérôme Gros présente le cas de l'évaluation d'incidence du Refuge du Lac de la Grande Léchère.

2. Présentation du nouveau Document d'objectif

A) Rappel du contexte

EXTENSION

2010 : Volonté agricole d'étendre le site à des secteurs périphériques du site S17 ; Consultation des communes Lauzière et Grand Arc

2011 : Restriction des limites de l'extension aux zones contiguës du site initial.

2013 : Aujourd'hui le site S17 recouvre plus de 10 000 ha du massif de la Lauzière

ZPS

2007 : le comité de pilotage a proposé l'intégration du site au titre de la directive Oiseaux

2011 : l'étude avifaune inventorie 76 espèces nicheuses et permet une évaluation des enjeux fondés sur les oiseaux.

2013 : rédaction des DOCOB par l'ONF, périmètre étendu et ZPS

L'Office National des Forêt a été mandaté pour la rédaction des DOCOB supplémentaires, Anne-Claire DICK étant chargée de la rédaction du DOCOB Périmètre étendu ZSC/ZPS et Karine LAMBERT du DOCOB ZPS périmètre initial.

B) Etat initial biologique et socio-économique

Habitats sur le périmètre étendu :

- Grande diversité de milieux et des groupements végétaux, similaires à ceux rencontrés sur le site S17 initial
- Plus de la moitié de la surface occupée par 14 habitats d'intérêt communautaire dont 3 prioritaires, généralement en bon état de conservation
- Un habitat supplémentaire : l'aulnaie blanche de bord de ruisseau (*la commune de Rognaix a une responsabilité particulière pour la conservation de cette espèce eu égard à la rareté de cet habitat dans le site S17*)

ZPS Oiseaux :

- Grande diversité ornithologique, représentative de l'avifaune de montagne
- 11 espèces d'intérêt communautaire
- Avifaune S17 initial = Avifaune potentielle S17 PE (groupements végétaux identiques)

Gestion Forestière :

- Trois forêts relevant du régime forestier sur environ 300 ha ; 80 ha de forêts privées
- Un débat s'ouvre sur les coupes à câbles. Elles permettent d'accéder à des secteurs qui n'ont jamais été exploités par tracteurs. La multiplication des lignes de câble peut faire régresser des

espèces. Il faut donc prendre en compte les enjeux habitats/avifaune forestier(e)s à l'amont en cas de projet d'exploitation (coupes à câbles notamment).

Un diagnostic IPB (Indice de biodiversité de la forêt) pourrait être envisagé sur le site S17

L'agriculture, la chasse et le tourisme sont également passés en revue.

C) Enjeux & plan d'action

Les Prairies de fauches de montagne¹ et le Tétras-lyre sont les deux enjeux forts du site Périmètre étendu.

Des mesures de gestion et un plan d'action sont présentés pour le maintien en bon état de conservation de l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire.

Le plan d'action est regroupé en 4 catégories :

- Gestion des habitats et des espèces
- Amélioration des connaissances scientifiques
- Accueil et information du public
- Animation

Les moyens de mise en œuvre :

Les outils contractuels

- Charte Natura 2000 (*mise en œuvre des bonnes pratiques*)
- Contrats Natura 2000 (*mise en œuvre des mesures allant au-delà des bonnes pratiques, par un non-agriculteur*)
- Mesures agro-environnementales territorialisées (*MAET = mise en œuvre des mesures allant au-delà des bonnes pratiques, par un agriculteur*)

Les outils non contractuels :

- Mesures du DOCOB non éligibles aux contrats Natura 2000 ou MAET
- Mesures financées par le biais de subventions (*ex. études et suivis scientifiques, travaux, animation du DOCOB, outils de communication...*)

La version des DOCOB définitive sera remise en format papier aux membres du COPIL.

3. Etudes et suivis

A) Diagnostic habitat Tétras-lyre

L'ensemble du Massif a été prospecté. Les derniers secteurs de Montgellafrey Celliers, Bonneval, Pussy et Rognaix sont présentés à l'assemblée. L'ONF, la Fédération de Chasse de Savoie et la Chambre d'agriculture ont effectué l'ensemble des diagnostics habitat du site S17.

¹ Les « prairies de fauches de montagne » décrivent un habitat caractérisé par la flore et les conditions écologiques observées, et non une pratique de fauche qui souvent n'existe plus.

D'une manière générale, la fermeture des milieux reste le facteur le plus impactant sur la conservation de l'espèce.

B) Inventaire floristique de la Zone humide du Chenalet

Objectifs : amélioration des connaissances naturalistes et optimisation des éventuelles méthodes de gestion.

Le site possède une responsabilité patrimoniale forte au regard des espèces qu'il abrite, et surtout pour le Lycopode inondé, dont la population du Chenalet est sans doute la plus belle des Alpes françaises.

De manière générale, toute modification du fonctionnement hydrique du site (drainages, captages...) est à proscrire, et la qualité des eaux de ruissellement est à maintenir en surveillant la pression de pâturage en amont du site.

C) MAET

L'ensemble des MAET du massif est suivi par la Chambre d'agriculture en la présence de Bruno Bletton.

Avec la réforme de la PAC les Mesures gestion pastorale sont apparemment maintenues et se transformeront en MAEC (mesure agro-environnementale climatiques).

4. Contrats NATURA 2000

Deux contrats ni agricoles ni forestiers ont été finalisés.

Alpage de Montoutin & Alpage du Champet pour un montant total de : 88 000 € Financement NATURA 2000 = 100%

La réhabilitation de ces alpages passe après la phase de travaux de réouverture par un plan de gestion pastorale qui assurera l'entretien des sites.

Projet :

Un autre contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier pour l'amélioration du biotope du Tétrasyres est envisagé sur le secteur de Celliers pour l'année 2014.

Outre les outils NATURA 2000 le Syndicat Mixte de la Lauzière mène des actions de réhabilitation d'alpage sur l'ensemble du Massif. Une présentation est faite par le chargé de Mission.

5. La Charte NATURA 2000

Trois chartes ont été signées sur le Massif dont une par un propriétaire privé. Les communes de Bonneval-Tarentaise et d'Argentine se sont donc engagées en faveur de la biodiversité. Un panneau d'entrée de village devrait bientôt identifier les communes ayant signé la charte.

Monsieur le maire de Bonneval-Tarentaise interpelle Soria Chelloug, sur le fait que l'exonération de la TFNB n'apparaît pas sur le dernier avis d'imposition de la commune. Il semblerait que les services des impôts n'ont pas intégré ce dégrèvement. Des renseignements vont être pris auprès des impôts.

6. Communication

- Un livre sur la Lauzière :
 - Ouvrage photographique
 - Mise en valeur de la biodiversité et découverte du massif
 - Promotion des acteurs et produits locaux
 - Brochure touristique de qualité
 - Livre destiné à la vente
 - Retour sur investissement direct : Vente de l'ouvrage
 - Retour sur investissement indirect : Découverte du massif et attrait touristique
- Des panneaux d'entrée de Village avec la mention commune Natura 2000 sont prévus

Validation par le comité de pilotage du plan de communication. Des groupes de réflexion et de proposition vont être mis en place d'ici le printemps 2014.

7. Budget :

Dépenses 2013 = 146 888 €

88 000 € = contrat

51 211 € = animation & prestataires de services

7 700 € = entretien des sentiers

Prévisionnel 2014

21 528 € = Animation

10 000 € = Comptage tétras et bartavelle ; Diagnostic d'hivernage

7176 € = Entretien des sentiers et signalétiques

30 000 € = Outils de communication

50 000 € = contrat de réouverture

8. Séance cinéma

Le SyM de la Lauzière mène chaque année des actions de sensibilisation à l'environnement auprès des écoles du Massif. Cette année l'école de Rognaix a pu créer un reportage en Zone Humide. Le film est présenté à l'assemblée.

René VIGNE lève la séance en remerciant tous les participants et en les invitant à déguster quelques produits du terroir.

L'après midi une visite sur le Site du Logis des Fées a permis de visualiser un secteur potentiellement favorable à la reproduction du Tétrasyre

Le Président du COPIL

René VIGNE

